

Attestation du logeur, titulaire du bail à loyer ou propriétaire

Ne concerne pas les adresses postales, mais l'hébergement effectif

En vertu de l'article 24 de la loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de la dite loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs.

Identité du logeur

A compléter lisiblement par le logeur SVP

Madame Monsieur

Prénoms et Nom :

Domicile du logeur (rue et N°) :

NPA et localité :

N° tél. :

E-mail :

Atteste que la (les) personne(s) mentionnée(s) ci-après réside(nt) de manière effective dans le logement ci-dessous :

Adresse du logement occupé par le(s) sous-locataire(s) :

Rue et n° :

NPA et localité :

Etage : Nombre de pièces : si connu, n° EWID :

Personne(s) hébergée(s)

Nom et prénom	Né(e) le	A emménagé le :	N° tél.

Documents à joindre à cette attestation :

- copie du bail à loyer
- pièce/s d'identité du/des logeur/s

- Je confirme qu'il ne s'agit pas uniquement d'une boîte aux lettres et que la/les personne/s susmentionnée/s habite/nt physiquement à ce domicile.
- Je prends note que des contrôles pourraient être effectués et que des poursuites pourraient être engagées contre moi en cas de fausse déclaration, en vertu de l'art. 24 de la loi sur le contrôle des habitants
- Cette attestation demeure valable aussi longtemps que la/les personne/s susmentionnée/s habite/nt dans ce logement. En cas de départ de cette/ces personnes, je m'engage à vous l'annoncer par écrit et j'informerai la/les personne/s qu'elle/s doit/vent également passer personnellement annoncer son/leur départ à votre office

Date et signature du logeur : *Signature du conjoint :

*** Si le bail à loyer est au nom des époux, la signature des deux conjoints est requise.**